



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Martine Meldem et consorts – Pour des Assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire : « De l'étable à la table »

Rappel de la résolution

Le Conseil d'Etat met sur pied les Assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire en 2019.

Le Conseil d'Etat inclura l'ensemble des protagonistes tant institutionnels que privés : du producteur au consommateur, notamment les acteurs de la grande distribution en tant qu'acteurs pivots entre production et consommation.

Sur la base des résultats enregistrés, le Conseil d'Etat établira à l'attention du Grand Conseil un premier rapport sur le marché agricole vaudois.

Ce rapport sera accompagné de la première édition de « l'évolution du secteur agroalimentaire vaudois. »

Ces rapports et les résultats généraux de ces assises constitueront la base d'une politique agricole cantonale, de ses produits et de ses débouchés.

Cette politique prendra en compte la mise en valeur des différents concepts et autres normes spécifiquement vaudoises.

Une fois établie, elle sera actualisée tous les cinq ans en tant que Guide stratégique de mise en œuvre de la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) (01.01.2011), et de la Loi vaudoise sur les denrées alimentaires (LVLDAI).

Commentaire :

Les nombreux postulats, résolutions et autres interpellations déposés lors de cette dernière législature démontrent bien la fracture qui se dessine entre le monde agricole et son partenaire principal : le consommateur-citoyen.

Le Grand Conseil souhaite aujourd'hui que le Conseil d'Etat organise « les Assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire » afin de réunir toute la chaîne : « Du Pré à l'Assiette », « De l'Etable à la Table », ou « De la Fourche à la Fourchette ».

Un concept datant des années 2000 : « Paysans et consommateurs, il faut qu'on se parle » est aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

Ces deux « mondes » doivent se parler et se comprendre afin de donner aux familles paysannes les moyens d'agir en direction de la santé des hommes, des animaux et des plantes.

Les différents postulats Montangero, Evéquoz, Chevalley, pour ne citer que ceux-là, le démontrent : chaque parti marche en direction de « l'autre côté de la faille ».

Mais de quoi est fait ce gouffre qui empêche un vrai dialogue, la vraie construction d'une politique alimentaire durable ?

C'est afin d'en découvrir les raisons que nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'organiser les Assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire.

La matinée serait dédiée à dresser le bilan du monde socio-économique agricole ;

l'après-midi en ateliers thématiques : formation de base et continue sur les pratiques suisses (préservation de la qualité, de la santé et de la biodiversité), modes de production (dont les labels), modes de commercialisation, modes de distribution, modes de consommation ;

la promotion des innovations dans l'ensemble de ces domaines doit être prise en compte ;

pour chacun des ateliers, une liste d'enjeux serait proposée aux participants sur la base d'éléments diagnostiqués, préparés par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

*(Signé) Martine Meldem
et 27 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le Conseil d'Etat a fait de la qualité de vie des vaudois et vaudoises un point principal de son programme de législature. Cette qualité de vie passe, entre autre, par une politique agricole et alimentaire durable, impliquant une production locale et de qualité.

Toutefois, s'il est aisé de recenser les producteurs, il est plus difficile d'identifier l'offre et d'anticiper la demande. Néanmoins, afin de valoriser les produits de l'agriculture locale et de permettre au citoyen de choisir en connaissance de cause, diverses actions ont été soutenues, voire portées par l'Etat, telles que le déploiement de la marque Vaud+ ou des labels pour le lait équitable.

De plus, le Conseil d'Etat est particulièrement attentif à l'intégration de produits locaux et/ou bio dans la restauration collective, offrant ainsi un débouché pour les producteurs, et une qualité avérée pour le consommateur. Il est à relever que, dans ce domaine en particulier, une rencontre mettant en présence les différents acteurs de la chaîne agroalimentaire, ayant pour objectif d'identifier et comprendre les enjeux actuels et à venir, afin de dessiner des pistes pour relever les défis, et favoriser les interactions entre les différents acteurs de la restauration collective, a eu lieu le 2 avril 2019. Une telle journée était à nouveau prévue au printemps 2020 mais a dû être annulée ou repoussée, le choix ne s'est pas encore fait, en raison de la pandémie liée au coronavirus. Par conséquent, même si le dialogue ne s'étend pas jusqu'au consommateur final, en ce qui concerne l'offre au sein de la restauration collective, un dialogue est en place entre les différents acteurs.

S'agissant de la demande plus large, faite au travers de la présente résolution, il est tout à fait légitime de se poser la question d'une fracture, et de son évolution, entre le monde agricole et le consommateur-citoyen. Il ne faut toutefois pas éluder le fait qu'il soit possible que le consommateur-citoyen soit aussi un « consommateur » conscient de ses choix. Ces derniers découlent peut-être de réalités économiques (pouvoir d'achat), de mode, de culture, ou d'envies liées à l'offre proposée par la mondialisation. Néanmoins, au sortir timide de la situation extraordinaire de pandémie COVID-19, les consommateurs ont largement modifié leurs habitudes de consommation des produits en se tournant vers des solutions digitales, en privilégiant les circuits courts et les produits locaux. De plus, un élan de solidarité envers les producteurs du pays s'est fait ressentir.

Réponse

En réponse à la présente résolution et afin de faire le point sur la situation à la sortie de cet épisode de pandémie, le Conseil d'Etat propose une tenue « d'assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire », sous une forme structurée différemment de celle évoquée dans le texte de la présente résolution.

Il est proposé que ces assises se tiennent dans le cadre de la mise en place des stratégies agricoles régionales (SAR), prévues dans la politique agricole 22+. Ces assises devront regrouper l'ensemble de la chaîne des acteurs impliqués – y compris les consommateurs – , par branches productrices (p.ex production animale, grandes cultures, etc.), ceci afin d'avoir des éléments à analyser qui soient spécifiques à chaque filière agroalimentaire. Il sera particulièrement intéressant de mesurer si l'effet « consommation locale, respectueuse, digitale et solidaire » amorcée durant la période de confinement se prolonge et dans quel secteur en particulier. Dans un premier temps, il est envisagé de produire un rapport de la situation (diagnostic initial), puis de tenir les assises, et, finalement, dans une troisième phase, de réaliser les axes identifiés au travers des SAR.

Contrairement à la volonté de la résolution, la mise sur pied de ces assises n'a pas pu se faire en 2019. En effet, ce projet ambitieux nécessite la présence et l'implication d'un maximum d'acteurs, qu'il n'a pas été possible de mobiliser immédiatement. La crise du Coronavirus et les conditions sanitaires qui en découlent ne permettent pas la tenue de telles assises en 2020. De plus, considérant qu'une partie des acteurs, dont la présence est souhaitée lors de ces assises, est aussi impliquée dans les projets liés à la restauration collective, pour laquelle une rencontre était fixée au printemps 2020 et sera peut-être repoussée plus tard dans l'année, comme évoqué en préambule, il est prévu que les assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire se déroulent en 2021. Dans la mesure du possible, des acteurs de la distribution via application internet devraient se joindre aux assises.

En conclusion, le Conseil d'Etat est favorable à la mise sur pied des assises vaudoises de la chaîne agroalimentaire en suivant une structure liée aux branches productrices du secteur agroalimentaire et aux nouvelles perspectives émanant de l'évolution des habitudes de consommation durant la période de semi-confinement COVID-19.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 août 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean